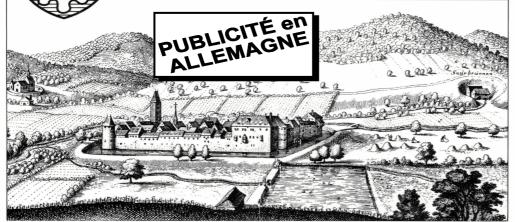
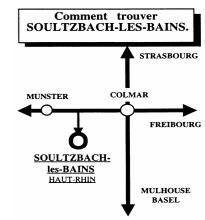
22° MARCHÉ AUX PUCES 26 JUILLET 2015 de 7° à 18° SOULTZBACH-LES-BAINS





Organisé par la SOCIÉTÉ de MUSIQUE SAINT-JEAN

Autorisation Communale du 20.05.2015

 Petit déjeuner, sandwichs, grillades, frites, repas de midi, pâtisseries et boissons pourront être pris sur place.

Repas de midi : Tourte de la Vallée de Munster + Crudités : 9,50 €

 Les stands de boissons et denrées alimentaires en tous genres ne seront pas acceptés.
 Ils sont exclusivement réservés aux organisateurs. • RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Accueil des exposants à partir de 6 heures. <u>Attention :</u> Placement des exposants au fur et à mesure des arrivées

- RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS par bon de réservation à adresser à :
- → Gilberte BEURENO

 10a, route de Wihr-au-Val 68230 WALBACH
 Tél. 03.89.71.12.28 après 18h
 email: gilberte.beureno@hotmail.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e):

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Date limite d'inscription : le mardi $\,21\,/\,07\,/\,2015$

Nom .	Ficholii	161		E-IIIaii	
N°: Ru	e:	Code Postal	Ville :		
Né(e) le :	À:		Département :		N°:
☐ Carte d'identi	té ou ☐ Passeport ou ☐ Permis de conduire	(joindre obligatoirement une	photocopie de la pièce d'id	entité) 🗖 Autre (précisez) :	
N°:	Délivré(e) le :	par la Préfecture / Sous-Préfe	cture de :	
OBLIGATOIRE POUR TOUS - N° d'immatriculation du véhicule :			Nature du Stand :		
• Déclare sur l'	honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre	que des objets personnels et usa	gés, ne participer qu'à titre e	xceptionnel à ce genre de man	ifestation.
de ceri Tout p Code I Toute	personne pratiquant le recel ou commettant des in ains objets mobiliers est passible des sanctions p rofessionnel participant à un marché aux puces le ocal des Professions (loi du 26 juillet 1900) et de personne se livrant au travail clandestin ou ayant icles L.362-3 à L362-6 du Code du Travail.	orévues aux articles 321-1 à 321-8, es dimanches ou jours fériés, en inf es arrêtés préfectoraux pris en app	R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 raction aux dispositions des ar ication dudit Code, est passible	à R.635-7 du Nouveau Code Peticles 41.a, 41.b, 105.a et suivar e des sanctions prévues en son	énal. its du
 Je suis infor 	mé(e) qu'une fausse déclaration de ma part	serait susceptible d'engendrer	des poursuites pénales à mo	on encontre.	

JE RÉSERVE UN EMPLACEMENT LIMITÉ à 5 mètres linéaires = 11 € ☐

FACULTATIF: **Je réserve UN emplacement pour :** □ 1 Voiture □ avec remorque (à préciser) = ____+ 2 € OU : □ 1 Petit utilitaire (Kangoo, Partner, etc....) = ____+ 2 €

OU: ☐ 1 Grand utilitaire (Trafic, Master, etc....) = ____+ 2 €

• J'accepte le principe d'une RÉSERVATION FERME NON REMBOURSABLE, même en cas d'empêchement de ma part d'assister à ce Marché aux Puces.

TOTAL A PAYER

Le:_____Signature:

Je joins un chèque libellé à l'ordre de la **Société de Musique St-Jean Soultzbach-les-Bains**

Pour la CAUTION EMPLACEMENT PROPRE → Je joins un DEUXIEME CHEQUE de : 10 €

Toute réservation non accompagnée des 2 CHEQUES : Emplacement et Caution, ne sera pas prise en considération.